

# **P R O C E S – V E R B A L**

## **SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2022 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. D'AUBIN**

Le six septembre deux mil vingt-deux, à 14 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT, Président du C.C.A.S.

**Étaient présents (9) : M. Michel BAERT, Mme Brigitte CUESTA, M. Bernard FABRE, Mme Karine FABRE, Mme Magali GARRIC, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, M. Patrick LAUMOND, Mme Brigitte RODRIGUEZ, Mme Christine TEULIER.**

**Procuration(s) (3) : de Mme Charlène CUESTA à Mme Brigitte CUESTA  
De M. Serge BOSCUS à Mme Magali GARRIC  
De Mme Christine DELPOUVE à Mme RODRIGUEZ Brigitte**

**Absent(s) et excusé(s) (4) : Mme Andrée ARCALIS, Mme Maryline SALVAN, Mme Hélène SOLIS, M. Bernard SOUVERAIN, Mme Laurianne VINCENT.**

**Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC**

**Secrétaire de la séance : Émilie BEC**

---

Monsieur le Président ouvre la séance du conseil d'administration à **14 heures**.

Madame BEC est désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir excusé les absents, le quorum est validé et le procès-verbal du 27 juillet 2022 est soumis à l'avis du conseil d'administration. Madame TEULIER faisant observer qu'il manque un mot dans une phrase du point 4, l'erreur sera rectifiée sur la version définitive qui sera publiée. Cet oubli ne modifiant pas la compréhension du document, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **POINT N°1 - Préparation du goûter des aînés**

Monsieur le Président invite madame Magali GARRIC à présenter l'organisation envisagée pour le goûter des aînés.

Madame la Vice-présidente déléguée expose qu'en raison de la situation sanitaire le repas des aînés de février n'a pas pu avoir lieu. En raison de l'attachement de la population à cet événement, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'organiser des retrouvailles sous un format renouvelé, à savoir une après-midi dansante.

La date retenue est le dimanche 09 octobre 2022 de 15 heures à 19 heures 30, à la salle des Arcades au plan d'eau du Gua.

L'animation sera assurée par l'orchestre qui avait animé le dernier repas des retraités (en 2020). Un buffet sucré sera offert, aucune participation ne sera demandée. Un cadeau sera offert aux participants (ballotins de gourmandises).

Des modifications sont proposées sur les conditions de participation, madame GARRIC propose de relever l'âge à 70 ans. L'âge a été relevé en partant du principe que les jeunes retraités ne sont que peu intéressés par les bals musettes.

Les frais sont estimés à 3 000 euros pour environ 100 participants, ils avaient été anticipés lors du débat d'orientations budgétaires et inscrits au budget principal.

### **Échanges au cours de la séance :**

- Sur interrogation de M. JOSEPH-EDMOND, M. GARRIC précise que pour l'année en cours, le goûter remplace le repas. Néanmoins, le repas, sous sa forme habituelle a vocation à être remis en œuvre l'année prochaine. Monsieur le Président insiste sur la volonté de proposer un évènement qui permette aux gens de se retrouver, 2022 est une année transitoire.
- B. RODRIGUEZ tient à souligner l'importance d'un tel évènement, qui nécessite de l'organiser en veillant à la sécurité des aînés tout en répondant au besoin de maintien du lien social. Le repas des retraités a toujours représenté un temps fort de l'année.
- Sur interrogation de C. TEULIER, Mme GARRIC précise que le goûter est initialement prévu salle des Arcades, pourra se dérouler à la salle P. BEFFRE si les travaux sont achevés dans les délais impartis. B. FABRE souligne la mauvaise qualité acoustique de la salle des Arcades pour un tel évènement.
- B. RODRIGUEZ demande si un système de transport a été prévu pour les personnes qui non pas de moyen de locomotion. Elle rappelle que lors des précédentes éditions, un partenariat été conclu entre le C.C.A.S et l'entreprise Sauterel. M. GARRIC explique que plusieurs solutions ont été envisagées : un ramassage par quartier qui serait effectué par les élus (la question des assurances sera à se poser), un ramassage collectif en partenariat avec l'entreprise Sauterel, ou un transport à la demande en organisant un partenariat avec une société de VSL. Cet aspect de la journée sera à traiter dans un second temps, lorsque les gens se seront inscrits et que l'on aura évalué le besoin.
- K. FABRE demande si les Ukrainiens peuvent participer à l'évènement et s'il est possible qu'Accès Logement procède à la réservation des places. M. GARRIC est favorable et informe qu'une communication sur les réseaux sociaux sera effectuée (Panneau Pocket et Facebook), ainsi que la distribution d'affiches dans les commerces et établissements accueillants du public (médiathèque, maison de santé...); l'information sera diffusée auprès des représentants d'association. La journée fera aussi l'objet d'un article dans la presse. Les personnes isolées inscrites sur le registre recevront l'invitation par voie postale.  
B. RODRIGUEZ s'inquiète des modalités de diffusion de l'information choisies : les délais étant courts et les personnes âgées n'étant pas connectées aux réseaux sociaux. M. le Président propose qu'un tractage par quartier soit réalisé par les élus. Il informe que l'ensemble des membres du conseil d'administration et du conseil municipal est invité à participer à l'évènement, et ce, sans condition d'âge.

**L'ensemble des membres présents sont favorables à l'organisation du goûter des aînés selon les modalités présentées.**

**Débat sans vote.**

<b>POINT N°2 - Délibération 2022-24 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité</b>
---

Monsieur le Président propose à M. GARRIC de présenter le point.

Madame la Vice-présidente déléguée, informe d'un besoin de création d'un emploi non permanent à temps non complet pour finaliser l'Analyse des Besoins Sociaux. L'étudiante n'ayant pas pu finaliser sa mission dans les délais impartis, plusieurs tâches sont partiellement achevées :

- établir un document de synthèse avec indicateurs clés
- réaliser les préconisations sur les orientations à privilégier
- effectuer une réunion d'informations auprès des partenaires et des membres du conseil d'administration

Le code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité selon des délais donnés.

Mme M. GARRIC propose au conseil d'administration de créer un emploi contractuel d'un mois, à compter du 19 septembre 2022, sous réserve de la disponibilité de l'étudiante qui aura son emploi du temps universitaire à cette date. Cet emploi non permanent sera créé sur le grade d'adjoint administratif, avec une durée hebdomadaire de service de 16 heures.

**Échanges au cours de la séance :**

- Sur demande de B. RODRIGUEZ, E BEC informe que 180 personnes ont répondu au questionnaire mis en ligne sur une période d'un mois, il est précisé qu'il a été diffusé sur les réseaux sociaux, sur le marché d'Aubin, auprès des bénéficiaires des associations caritatives. A la remarque sur la longueur dudit document, E. BEC rappelle que le questionnaire a été soumis à l'avis de l'ensemble des membres du conseil d'administration ; toutes les remarques ont été prises en compte. Concernant la question des modalités de consultation de la population, M. BAERT ajoute que le sujet des jardins solidaires sera soulevé lors des prochaines réunions publiques, et ce dans le but de cerner les attentes des citoyens.
- C. TEULIER demande qui sera recruté pour assurer la mission. M. GARRIC propose que ce soit la stagiaire qui a commencé l'ABS qui le finalise, puisqu'elle a réalisé le travail préparatoire.
- Sur interrogation de B. FABRE, il est précisé qu'un adjoint au maire devait se charger de repérer les terrains (dont la commune est propriétaire) pouvant accueillir les jardins. Un terrain a d'ores-et-déjà été identifié sous le cimetière d'Aubin.

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration autorise la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.


**Votes - pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0**

**Délibération : 2022-24**

## Questions diverses

Aucune question relevant du domaine de compétences du C.C.A.S. n'a été soulevée.

Monsieur le Président clôture la séance à 15h15.

Secrétaire de séance	Président de séance
<p>Nom du secrétaire désigné : BEC Émilie</p> <p>Signature :</p> 	<p>Nom du Président : BAERT Michel</p> <p>Signature :</p> 